

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

2021-04-06

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 18 h le 6 avril 2021 par visioconférence

SONT PRÉSENTS les conseillères mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Kyanne Ste-Marie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance du conseil à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Fonds régions et ruralité de la MRC de Memphrémagog
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

21-04-06.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 18 h et déclare la séance ouverte.

21-04-06.02

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité du Canton de Hatley siège en séance ordinaire ce 6 avril 2021 par visioconférence.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et son plus récent renouvellement par le décret 489-2021 du 31 mars 2021, et ce jusqu'au 9 avril 2021;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire sont établies par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE ET RÉSOLU

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

D'AUTORISER l'enregistrement vidéo de la séance du conseil ainsi que sa diffusion sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-06.03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

21-04-06.04

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU QUE le projet de passerelle piétonnière de la Vallée Massawippi pourrait être admissible au soutien financier du Fonds régions et ruralité de la MRC de Memphrémagog de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE le projet de passerelle piétonnière et d'aménagement de sentiers naturels de la Vallée Massawippi permettra :

- De développer des activités en plein air et des projets visant la qualité de vie des résidents de la municipalité et de la région;
- De développer et maintenir des initiatives intergénérationnelles comme la visite guidée dans les sentiers ornithologiques et autres activités accessibles à une clientèle variée;
- De favoriser la mise en valeur du milieu naturel et des paysages de la MRC Memphrémagog en favorisant un accès écoresponsable à la Vallée de la rivière Massawippi;
- De mettre en valeur les activités récréotouristiques du territoire, notamment par l'accès écoresponsable à des milieux et paysages naturels exceptionnels;
- De favoriser le maintien de la biodiversité par la protection et la mise en valeur de terrains publics dédiés aux activités récréatives écologiques permettant de préserver les milieux naturels;

IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU MARYSE GAUDREAU

D'APPUYER la demande de soutien financier au Fonds régions et ruralité de la MRC de Memphrémagog pour le projet de passerelle piétonnière et l'aménagement de sentiers naturels de la Vallée Massawippi.

DE CONFIRMER la contribution financière de la municipalité du Canton de Hatley au projet de passerelle piétonnière et de sentiers naturels à la hauteur de 150 000 \$ pour un coût total du projet pouvant atteindre 317 600 \$;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-06.05

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-04-06.06

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvie Cassar propose la clôture de la séance à 18 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale